

continuer la poursuite sur paiement des frais, soit \$6.60 (Vol. 3, pp. 102-108). Kavanagh dit que pour remercier l'échevin Proulx de ce service qu'il lui avait rendu, il a dépensé \$800 à \$900 dans son élection de 1908 (ibidem, pp. 108-109).

Quelque temps après la discontinuation de son action, Kavanagh jure en outre qu'il a donné à l'échevin Proulx son chèque de \$25.00 "for his trouble and time". (Vol. 4, p. 99). Ce chèque est produit comme exhibit 72 et porte la date du 14 octobre 1907 (Vol. 6, p. 12). L'échevin Proulx prétend que ce montant lui a été payé par Kavanagh pour services professionnels qu'il lui a rendus en rapport avec l'échange d'une propriété avec un nommé Lapière; mais Kavanagh nie la chose préremptoirement, et dit que c'était M<sup>re</sup> Lévy qui était son notaire dans cette transaction. (Vol. 4, pp. 112-119). La prétention de l'échevin Proulx n'est pas établie.

Au mois de janvier 1908, avant les élections de février 1908, monsieur T. A. Gauthier, assistant-greffier de la Cour du Recorder, à la demande de monsieur Jules Durand, hôtelier, ami et partisan de l'échevin Proulx, a été demander à un certain nombre des hôteliers, qui avaient été poursuivis, et dont les poursuites avaient été discontinuées, d'aider à l'élection de monsieur Proulx, d'une manière ou d'une autre. Gauthier savait que Durand était très intime avec l'échevin Proulx. (Vol. 3, p. 59). Durand lui a demandé de voir cinq ou six hôteliers, il ne se rappelle pas exactement. Il en a vu trois: Norbert Laporte qui lui a donné un chèque; Joseph Gravel, qui lui a donné de l'argent; et Raymond de même. Il ne peut pas dire le montant. Gauthier a remis ce chèque et cet argent à Jules Durand. (Vol. 3, pp. 53-63). Durand prouve que le chèque de Laporte était de \$25.00 (ibidem, p. 94). Durand prouve en outre que les hôteliers P. A. Daigneault et Wilfrid Landry ont souscrit à l'élection de Proulx. (p. 93). Norbert Laporte jure que son chèque était de \$25.00. (Vol. 5, p. 26), et que son frère Emery a souscrit beaucoup plus que lui. (ibidem, p. 30).

Fabien Côté a souscrit \$50.00; son associé a souscrit à Jules Durand pour l'élection de Proulx (Vol. 9 $\frac{1}{2}$ , p. 32) aussi la somme de \$50.00. Il a réglé des poursuites pour les frais, une ou deux. (p. 37). J. A. Tanguay a souscrit \$75.00 (Vol. 10, p. 43). Ce sont tous des hôteliers.

Voici comment Gauthier raconte ses démarches auprès de certains hôteliers, pour obtenir de l'argent pour l'élection de l'échevin Proulx. (Vol. 3, p. 53):

Q. " Racontez ce que vous êtes allé faire directement?

R. " C'est-à-dire que j'ai été demandé par un certain,.... Je n'ai rien fait de moi-même, personnellement, ça me répugnait énormément, il y avait dix-huit ans que j'étais là au bureau, je n'étais pas dans ces habitudes, dans ces coutumes. J'ai été presque poussé, forcé de faire ce que j'ai fait à ma grande répugnance. Je ne peux pas dire que j'ai collecté ou fait souscrire. J'ai demandé à certaines personnes d'aider au fonds de certains individus.